21517 - Institution de l’Adhan (appel à la prière)

question

Comment l’appel à la prière va-t-il été institué ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le terme *Adhan* en arabe signifie littéralement l’information.

En religion, il s’agit d’annoncer l’heure de la prière. Voir Madjmou’ Al-Fatawa (22/72)

Cet appel a été institué du vivant du Messager d’Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) à Médine à la suite d’un rêve fait par l’un de ses compagnons. À ce propos, Abdallah ibn Zaïd ibn Abdi Rabbihi (Qu’Allah soit satisfait de lui) a rapporté : « Quand le Messager d’Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a décidé d’utiliser une cloche (pour l’appel à la prière), bien qu’il fut insatisfait de cet usage en raison de sa ressemblance avec les pratiques des Chrétiens, j’ai reçu au cours de mon sommeil la visite d’un homme habillé de deux vêtements verts et tenant une cloche à la main... Je lui ai dit : « Ô Abdallah ! Est-ce que tu vends la cloche ? - « Que veux -tu en faire ? » m’a-t-il dit. - « Nous allons l’utiliser pour appeler à la prière. » lui ai-je dit. « Ne vais-je pas t’indiquer quelque chose de mieux que cela ? » Je lui ai dit : « Ô ! Oui. » Tu dis : « Allahou Akbar (Allah est le plus Grand) … (Jusqu’à la fin de l’appel à la prière). »

Au matin, je me suis rendu auprès du Messager d’Allah (Bénédiction et salut d’Allah soient sur lui) pour l’informer de mon rêve. Il a dit : « C’est un vrai rêve révélateur, une vision de vérité, si Allah le veut. Va apprendre à Bilal ce que tu as entendu dans le rêve car sa voix porte plus que la tienne. » Je me suis donc levé avec Bilal, je le lui dictais, et il appelait à la prière avec.

Omar Ibn Al-Khattab qui a entendu cela depuis chez lui, s’est rendu, précipitamment en trainant

son manteau, auprès du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) et lui a dit : « Par Celui Qui t'a envoyé avec la vérité ! J'ai fait le même rêve. » Et le Messager d'Allah a dit alors : « Louange à Allah. » (Rapporté par At-Tirmidhi (189), par Abou Dawoud (499) et par Ibn Madja (706). Le hadith a été jugé authentique par Ibn Khouzeïma (1/189) et par Ibn Hibbane (4/572) et par Al-Albani dans *Tamam Al-Minna*, p.145.

L'appel à la prière est une obligation communautaire. Dès lors, chaque localité doit disposer d'un muezzin chargé d'informer les gens de l'heure de la prière.

Les ulémas de la Commission Permanente ont dit : « Le premier appel à la prière (*Adhan*) ainsi que le second appel (*Iqama*) constituent une obligation communautaire dans chaque localité. Avant l'accomplissement de la prière, on doit l'annoncer. Si on accomplit la prière sans l'Adhan, ni l'Iqama par oubli ou par ignorance, ou pour autre chose, la prière est valide. Et il en est de même si on a délaissé la phrase "*Assalatou Khaïroun mina An-Nawm* (la prière est meilleure que le sommeil). " lors de l'appel à la prière de l'aube, même quand il reste du temps pour se rattraper.

Allah est le garant de l'assistance. Que la bénédiction et le salut d'Allah soient sur notre Prophète Mohammed, sur sa famille et sur ses Compagnons. Fatawas de la Commission Permanente (6/54).

De nombreux hadiths évoquent le mérite de l'appel à la prière. Citons-en celui rapporté par Al-Boukhari (609) d'après Abou Saïd Al-Khoudari (Qu'Allah soit satisfait de lui) selon lequel le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Tout djinn ou humain ou toute autre chose qui entend la voix du muezzin témoignera en sa faveur au Jour de la Résurrection. »

Et Allah, le Très-Haut, sait mieux.